

Cours de muséologie d'ICOM Suisse
Septembre 2019 - juin 2020 (18 journées)
Appel à candidatures jusqu'au 31 mars 2019

Objectifs et déroulement

Le cours propose :

- une formation dans les principaux domaines de la muséologie
- une approche combinant la théorie et la pratique
- des visites de musées de Suisse romande
- une plate-forme de discussion critique sur le quotidien du musée
- un réseau d'échange d'informations

Participants

Ce cours s'adresse en priorité :

- aux responsables de musées, conservateurs, collaborateurs scientifiques, chargés d'inventaire, responsables et chargés de la médiation culturelle ;
- aux personnes exerçant une activité à temps plein ou partiel dans un musée ;
- aux personnes en poste fixe ou en mandat temporaire, pour autant que le mandat soit effectif pendant toute la durée du cours, soit de septembre 2019 à juin 2020.

Dates et contenu

La formation se déroule sur 18 journées complètes (jeudis de 9h45 à 17h), réparties de septembre 2019 à juin 2020.

Le programme détaillé sera publié fin janvier 2020. Le programme détaillé de la session précédente peut être consulté, à titre d'information, à l'adresse : <http://www.museologie.org>

(Le programme étant en cours d'élaboration, les informations relatives aux thèmes peuvent encore subir des modifications)

Journée	Date (jeudi)	Thème
Module 1: l'institution muséale		
Journée 1	19.09.2019	Présentation du cours, d'ICOM Suisse et de son fonctionnement L'institution muséale I <ul style="list-style-type: none"> • Evolution des musées : repères et fonctions • Les associations professionnelles des musées en Suisse • Les musées et le développement durable • Les musées et la coopération internationale
Journée 2	03.10.2019	L'institution muséale II <ul style="list-style-type: none"> • La déontologie muséale • Le cadre juridique muséal • L'identité institutionnelle et la charte d'un musée
Module 2: les collections		
Journée 3	10.10.2019	La gestion des collections <ul style="list-style-type: none"> • Le concept de collection et ses subtilités • La politique de collections; les modes d'acquisition et cession; les prêts • La numérotation et marquage des objets

Journée 4	07.11.2019	L'inventaire et documentation des collections <ul style="list-style-type: none"> • Les collections audio-visuelles • L'accès du public aux collections; la recherche • Le patrimoine immatériel
Journée 5	14.11.2019	La conservation préventive, principes et règles <ul style="list-style-type: none"> • Les agents de dégradation • Le contrôle du climat • Le stockage • La manipulation et le transport • Les constats d'état
Module 3: la gestion		
Journée 6	28.11.2019	Budget, droit et assurance <ul style="list-style-type: none"> • Le budget du musée • Le droit d'auteur et les droits voisins • Les assurances
Journée 7	12.12.2019	La sécurité <ul style="list-style-type: none"> • Le plan de sécurité et le plan d'urgence • La protection et la sécurité contre le vol • L'accueil dans le musée
Module 4: l'exposition		
Journée 8	09.01.2020	La stratégie d'exposition/ Le projet d'exposition <ul style="list-style-type: none"> • La politique d'exposition • Le budget • La recherche de ressources financières
Journée 9	23.01.2020	La réalisation d'une exposition <ul style="list-style-type: none"> • Le scénario • Les médias de l'exposition: les objets et les types de présentation, les titres et textes, l'éclairage, etc.
Journée 10	06.02.2020	La réalisation d'une exposition (suite) <ul style="list-style-type: none"> • Le catalogue d'exposition • L'exposition itinérante • Les contrats de prêts • Le transport des œuvres
Module 5: la communication et la promotion		
Journée 11	05.03.2020	La communication <ul style="list-style-type: none"> • L'identité visuelle du musée • Les relations avec les médias
Journée 12	19.03.2020	La promotion <ul style="list-style-type: none"> • L'événementiel au musée • Les supports de promotion
Journée 13	02.04.2020	Les réseaux et les techniques numériques au musée <ul style="list-style-type: none"> • Les relations avec le secteur du tourisme • La visibilité du musée sur Internet

		<ul style="list-style-type: none"> • Les réseaux sociaux • Le rôle de l'Association d'amis
Module 6: la médiation culturelle		
Journée 14	30.04.2020	La médiation culturelle I <ul style="list-style-type: none"> • La médiation culturelle: définitions et terminologie, enjeux et nouvelles tendances • La stratégie de médiation culturelle
Journée 15	14.05.2020	La médiation culturelle II <ul style="list-style-type: none"> • Concevoir un dispositif de médiation culturel de A à Z • Les relations école-musée
Journée 16	28.05.2020	Présentation des mémoires de Certificat
Journée 17	11.06.2020	La médiation culturelle III <ul style="list-style-type: none"> • Le musée participatif • La prise en compte des handicaps au musée • Les publics spécifiques
Journée 18	25.06.2020	Journée de clôture <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du cours • Perspectives des musées, expériences et innovations

Déroulement du cours

Pour chaque journée, les participants sont accueillis dans une institution différente de Suisse romande.

Les interventions théoriques alternent avec les travaux pratiques, les débats et la visite du musée d'accueil.

Les intervenants sont pour la plupart des professionnels travaillant dans des musées ou dans d'autres institutions en lien avec les problématiques des musées.

L'implication des participants comprend:

- la présence aux journées de cours ;
 - la rédaction d'une fiche de lecture à partir d'un livre ou d'un article, sa présentation aux autres participants, et sa publication sur le site web du cours ;
- ou
- une présentation devant le groupe d'une durée de 15 mn au cours de la session concernant un projet, un cas pratique ou une exposition visitée en lien avec le thème de la journée ciblée ;
 - la réponse à un questionnaire/bilan de fin de cours.

Le nombre de participants est limité à 20.

Les participants sont acceptés sur dossier (voir ci-dessous le paragraphe «inscription»). Les personnes membres de l'ICOM ou travaillant pour des institutions membres de l'AMS sont acceptées en priorité.

Une participation active et un engagement formel sur les modalités liées au suivi de la formation est demandé à toute personne. Ce document est requis au moment du dépôt de la candidature.

Les participants qui veulent s'impliquer davantage peuvent, en plus des implications précitées, choisir de rédiger un mémoire afin d'obtenir le Certificat de pratique muséale (voir plus bas la rubrique *Certificat de pratique muséale*).

Direction

La formation est dirigée par Marie-Agnès Gainon-Court, formatrice, muséologue.
info@gainon-court.net

Attestation

Une attestation est délivrée à tout participant ayant suivi le cours, ayant rendu les travaux demandés et ayant respecté les engagements de départ (libellés dans le document d'engagement sur les modalités de participation).

Au-delà de 2 journées d'absence, l'attestation de cours indiquera uniquement le nombre de jours de cours suivis.

Un certificat médical sera demandé dès la 2^{ème} journée d'absence pour raisons de santé.

Inscription

L'inscription se fait sous la forme d'un appel à candidatures qui sera lancé dès le 15 novembre 2018.

Les candidats sont invités à déposer une candidature sur le site d'ICOM Suisse à la page :
museums.ch/museologie

Suite à votre demande d'inscription en ligne, les candidats reçoivent un e-mail de notre part avec des informations sur la procédure à suivre pour compléter et finaliser le dépôt de candidature.

Les documents demandés sont les suivants :

- le document d'acceptation des modalités de participation signé dont le lien sera envoyé par e-mail ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation d'une 1/2 page ;
- un court descriptif de la fonction occupée ainsi que de l'institution en général.

Ces documents seront envoyés au plus tard pour le 31 mars 2019 à l'adresse suivante : info@museums.ch

Une réponse sera adressée aux candidats le 15 avril 2019 pour leur signifier ou non l'acceptation de leur dossier.

Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à :

- CHF 2'600.- pour les personnes membres de l'ICOM ou pour les personnes travaillant dans un musée membre de l'AMS
- CHF 3'100.- pour les autres personnes.

Attention! Le montant de l'inscription est payable au secrétariat de l'ICOM Suisse au moment de la **confirmation** d'inscription (15 avril 2019).

Les repas de midi ainsi que les frais de déplacements sont à la charge des participants.

En cas d'annulation, jusqu'au 30 avril 2019 une somme de CHF 200.- sera due. En cas d'annulation intervenant après le 30 avril 2019, les personnes concernées devront s'acquitter du coût total de la formation.

A ces frais s'ajoute l'inscription éventuelle au Certificat de pratique muséale (voir page suivante) qui sera payable au 31 janvier 2020.

Certificat de pratique muséale

Les participants au cours de base en muséologie ont la possibilité de se porter candidat à l'obtention du Certificat de pratique muséale. Ils s'engagent à satisfaire les conditions suivantes :

1. Participation aux journées de cours
2. Rédaction d'un mémoire de Certificat sur un sujet lié à la muséologie, pendant la durée du cours
3. Accord pour la mise en ligne de leur texte (voir document d'engagement sur les modalités de participation)
4. Règlement des frais de CHF 350.- (en sus des frais d'inscriptions du cours, somme facturée au 31 janvier 2020)

L'inscription au Certificat est facultative.

Procédure d'obtention du Certificat

1. Le participant/la participante annonce son inscription au Certificat pour le 1er novembre 2019 au plus tard. Une inscription plus tardive ne sera pas prise en compte. Par contre, le participant peut se rétracter jusqu'au 15 janvier 2020.
2. Le participant/la participante transmet à la direction le thème choisi et une description du contenu du mémoire au plus tard le 15 janvier 2020. La responsable du cours discute du contenu, de la forme et de l'approche proposée avec le participant.
Le thème du mémoire doit être choisi d'entente avec la direction du cours. Il peut se rapporter au contenu du cours ou traiter un sujet d'ordre muséologique général.
Les travaux qui découlent des obligations professionnelles des participants au sein de leur propre institution ne seront pas acceptés
Le mémoire peut traiter d'une question théorique ou d'une problématique pratique.
3. La longueur du mémoire doit être de 10 à 20 pages maximum, ou faire l'objet d'une présentation équivalente.
4. Le mémoire sera évalué par la direction du cours, puis accepté ou refusé. Si cela s'avère nécessaire, un expert externe peut être consulté, en accord avec le participant.
5. Le travail de mémoire sera présenté par son auteur/auteure au groupe avant la fin du cours.
6. Les participants dont le mémoire a été accepté obtiennent un document intitulé "Certificat".
Les participants dont le mémoire n'a pas été accepté obtiennent une attestation de cours.
7. L'instance de recours est le comité d'ICOM Suisse.